

Grenoble, le 29 avril 2019

**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**



Christophe Clanché
Délégué académique à la FTLV
Rectorat de Grenoble

A

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'Education
nationale,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Rectorat

**FTLV
Formation tout au long
de la vie**

Réf N° 2016-160-/CC /DC

Affaire suivie par
Elise Rhoné

Téléphone
04 76 74 73 80

Mél :
elise.rhone@ac-
grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Objet : Candidature aux modules de formation d'initiative nationale (MIN) dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

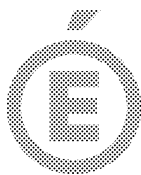
Références : Décret n° 2017-169 du 10-02-2017
Cirulaire n° 2019-035 du 17-4-2019, publiée au BOEN n°16 du 18 avril 2019.
Cirulaire n° 2017-026 du 14-2-2017, publiée au BOEN n°7 du 16 février 2017.

Au regard du décret susnommé, des **modules de formation d'initiative nationale (MIN)** sont mis en place afin de répondre à deux objectifs :

- a) Compléter le parcours de formation des enseignants titulaires du CAPPEI
- b) Proposer des dispositifs de formation continue à l'intention :
 - **des enseignants spécialisés**
 - **des enseignants non spécialisés**
 - **des AESH**
 - **des autres personnels**

Au plan national, ces modules sont regroupés en 21 thématiques :

- École Inclusive
- Troubles des fonctions cognitives
- Troubles du spectre autistique
- Troubles du comportement
- Troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- Handicap rare
- Elèves à haut potentiel
- Conduite de projets inclusifs
- Apports de la recherche
- Outils numériques et déficience visuelle
- Analyse de vidéos pédagogiques
- Elèves allophones
- Conseillers principaux d'éducation
- Langue des signes française / LPC
- Enseignement en milieu pénitentiaire
- Enseignants référents
- AVS / AESH
- Préparation du Cappei - épreuves 1 et 3
- Cappei – modules d'approfondissement
- Cappei –modules de professionnalisation
- Transition école emploi



2/2

Parmi ceux-ci, pour l'année 2019-20, l'Académie de Grenoble organisera 4 MIN ouverts aux néo-titulaires du CAPPEI ainsi qu'aux autres personnels tel que précisé précédemment :

- Les sciences cognitives au service de l'enseignement
- Les troubles du comportement comme symptôme : apaiser le climat relationnel dans une école inclusive
- Ecole inclusive et outils numériques au service des apprentissages
- Sécuriser les choix d'orientation et de formation des élèves en situation de handicap pour une employabilité assurée

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que des **modules d'approfondissement et de professionnalisation du CAPPEI** seront ouverts aux personnels de l'académie de Grenoble.

En voici les intitulés :

Modules d'approfondissement :

- o TSA : Trouble du Spectre Autistique
- o TSLA : Trouble Spécifique du Langage et des apprentissages
- o Grande Difficulté Scolaire niveau 1
- o Grande Difficulté Scolaire niveau 2

Modules de professionnalisation

- o Coordonner une ULIS ou une Unité d'Enseignement
- o Enseigner en SEGPA ou EREA
- o Travailler en RASED

Sur l'académie, ces modules sont développés sur trois pôles : Grenoble, Valence et Annecy/Chambéry et se dérouleront de façon perlée sur plusieurs vendredis au cours de l'année 2019-20, de la rentrée à fin mars 2020. Ils concernent les personnels des 1^{er} et 2nd degré.

Les intitulés et contenus des modules nationaux sont détaillés dans la circulaire n° 2019-035 du 17-4-2019, publiée au BOEN n°16 du 18 avril 2019. Les intitulés et contenus des modules académiques sont détaillés dans la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017, publiée au BOEN n°7 du 16 février 2017.

Pour candidater aux MIN nationaux ou à ces modules académiques, nous vous remercions de renseigner la fiche de candidature jointe et de la faire parvenir à elise.rhone@ac-grenoble.fr par voie hiérarchique **avant le lundi 20 mai 2019**, complétée avec l'avis du chef d'établissement ou de l'IA-DASEN pour les personnels du premier degré.

Lors de la commission traitant des candidatures, dans la limite des places disponibles, nous prioriserons les titulaires du CAPPEI 2018 et ne retiendrons pas les demandes MIN hors Académie si une offre de formation est proposée au niveau académique.

Très cordialement,

Le délégué académique à la FTLV,



Christophe Clanché